



Coût extension de l'assurance qui prend en charge la conduite acc

Par **jasparito**, le **13/04/2016** à **11:03**

Bonjour,
Mon fils a fini les cours de conduite accompagnée il y a peu. J'ai donc contacté mon assurance afin que l'assurance de ma voiture prenne aussi en charge la conduite accompagnée de mon fils. Le moniteur nous avait prévenu avant qu'un surcoût était illégal, et, à ma grande surprise, mon assureur a augmenté le coût de mon assurance auto, du fait qu'elle prenait maintenant en charge la conduite accompagnée.
Le moniteur avait-il raison en affirmant que c'était illégal ?
Cordialement,
Merci de vos réponses

Par **Lag0**, le **13/04/2016** à **11:15**

Bonjour,
Si l'on en croit le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2662> Le moniteur aurait raison.
[citation] Vous devez demander à votre assureur ou à votre compagnie d'assurance une extension de garantie de votre contrat si la conduite accompagnée (ou supervisée) n'est pas garantie par votre contrat actuel.
Signalez-le dès l'inscription à l'auto-école de votre enfant, sans attendre la phase de conduite accompagnée.
[fluo] Cette extension n'entraîne pas de surprime. [/fluo]
En cas d'acceptation de ce nouveau risque, l'assurance modifiera alors le contrat par voie d'avenant. Il s'agit d'un document ajoutant un nouveau conducteur en apprentissage à votre contrat actuel.
Les garanties prévues au contrat couvrent alors le nouveau conducteur en apprentissage.
[citation]

Par **chaber**, le **13/04/2016** à **11:48**

bonjour
[citation] L'apprentissage de la conduite accompagnée et l'assurance auto
La conduite accompagnée n'est possible que si l'assurance du ou des véhicules utilisés comporte une extension de garantie. Les propriétaires des voitures doivent la demander à leur assureur lors de l'inscription à l'auto-école. L'extension de garantie est obtenue sans surprime.
[/citation]
confirmation par le site de la Fédération Française des Sociétés d'assurances
http://www.ffsa.fr/sites/jcms/c_51867/fr/conduite-accompagnee-et-assurance-auto?cc=fn_7300